

Présentation du fonctionnement du service restauration lycée Jean Marie Le Bris Douarnenez

Le lycée Jean-Marie Le Bris propose un service de restauration en self-service. La gestion de ce service est organisée de la façon suivante :

Une carte de self est remise au demi-pensionnaire le jour de la rentrée

Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte, de dégradation ou de vol, l'élève doit acheter au bureau de l'intendance, une nouvelle carte : **6€**

Le service de restauration est assuré :

Du lundi au vendredi

De 11h45 à 13h00

Horaire de l'internat :

Ouverture de l'internat :

Dimanche soir de **19h30 à 21 h (self fermé)**

Et / ou lundi matin à partir de **7h45**

- Repas le matin à partir de : **7h00 jusqu'à 7h45**

- Repas le soir à partir de : **18h50 jusqu'à 19h20**

Les familles doivent opter pour un **forfait annuel**

→ **DEMI-PENSION** ou **INTERNE**

- **DP 5 jours** : Lundi, Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi
- **DP 4 jours** : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les **demandes de changement de régime** (EXTERNE, DEMI-PENSION 5J, INTERNE), donc de forfait, s'effectuent **par écrit** et avant le :

20 septembre pour le 1^{er} trimestre
 mi décembre pour le 2^{ème} trimestre
 mi mars pour le 3^{ème} trimestre

Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre.

Modalités de règlement :

Le règlement s'effectuant au forfait, les familles recevront une facture dans le courant de chaque trimestre.
Plusieurs modalités de paiement sont proposées :

- En **espèce**, à l'intendance du lycée (un reçu vous sera délivré),
- Par **chèque bancaire** (libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée/collège Jean Marie Le Bris) accompagné du coupon détachable
- Par **virement bancaire** (un relevé d'identité bancaire de l'établissement peut être retiré auprès de l'intendance)
- Par **carte bancaire** (TIPI) accès aux télé-services de SIECLE après authentification (login/mot de passe : 'compte parent')
- Par **prélèvement automatique** (fiche jointe au dossier d'inscription)

Réductions

Les frais de stages sont décomptés de la facturation sauf si l'élève prend ses repas au cours de la durée de stage.